

SÉJOUR D'ÉCHANGE À L'ULB

S'INSCRIRE EN TANT QU'ÉTUDIANT D'ÉCHANGE

Les séjours d'échange à l'ULB ne peuvent être organisés que dans le cadre d'accords interuniversitaires entre l'ULB et les universités partenaires. Pour en savoir plus, contactez le service des relations internationales de votre université.

Les candidatures individuelles (statut de « Free mover ») ne sont pas acceptées. Votre candidature doit obligatoirement passer par votre université. Pour être admissible, elle doit inclure, entre autres, le programme d'études proposé (« learning agreement »).

Une fois que nous aurons étudié votre candidature transmise par le service des relations internationales de votre université, nous vous informerons directement de notre décision. Une copie sera envoyée à votre université.

N'achetez pas de billet d'avion tant que vous n'avez pas reçu la lettre d'acceptation envoyée par l'ULB. Celle-ci devrait vous parvenir suffisamment à l'avance pour vous laisser le temps de faire tous les préparatifs nécessaires pour un long séjour à l'étranger.

Le nom de l'administrateur responsable de votre dossier vous sera donné dans la lettre d'acceptation envoyée à votre adresse personnelle.

COORDINATEURS ACADÉMIQUES

Le nom et les coordonnées de votre coordinateur académique à l'ULB seront indiqués dans votre lettre d'acceptation. Votre coordinateur académique est responsable du suivi des aspects académiques de votre séjour à l'ULB. Il validera le programme d'études que vous suivrez à l'ULB en tant qu'étudiant d'échange, et répondra à toute question que vous pourriez avoir à ce sujet.

CATALOGUE DES PROGRAMMES

L'ULB publie son catalogue des programmes quelques semaines avant le début de chaque année académique. Ce catalogue contient une liste de tous les cours et indique à quel(s) semestre(s) chaque cours est organisé ainsi que le titulaire du cours ; il présente également des informations sur les différentes facultés de l'ULB.

Le catalogue des programmes peut être consulté sur : www.ulb.be/fr/etudier/programme

BIENVENUE !

En arrivant à l'Université, rendez-vous à votre faculté d'accueil. Vous recevrez votre carte d'étudiant, ainsi que les certificats officiels justifiant votre inscription à l'ULB. Aucuns frais d'inscription ne vous seront exigés, mais vous devrez vous être acquitté des frais d'inscription pour l'année académique de votre séjour d'échange auprès de votre université d'origine. Veuillez noter que nous pourrions vous demander une preuve d'inscription à tout moment.

Certaines facultés offrent à leurs étudiants d'échange un accueil spécial. Vous en serez informé par la faculté elle-même.

BOURSES

Comme prévu dans les accords de mobilité pour les étudiants, notre Université n'offre aucune bourse aux étudiants d'échange qu'elle accueille. Vous devrez compter avec vos propres moyens, ou avec ceux offerts par votre université, afin de financer votre période d'études chez nous.